



002-2022

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 10 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le lundi 10 janvier 2022 à 18 H 00,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de **JOUQUES**, a été assemblé en session ordinaire, dans le **respect des gestes barrières**, au lieu habituel de ses séances après convocation légale qui lui a été adressée par le Maire,

PRESENTS : Eric Garcin, Joëlle Jouvin, Martine Austruy, Elvira Caspers, Valérie Torcol, Claude Noble, Béatrice Bongini, Brigitte Bonniel, Eliane Boyer, Josiane Demange, Evelyne Juignet, Paulette Pansard et Paul Cathérineau.

POUVOIRS : Margaux Badrouillard donne pouvoir à Martine Austruy
Joséphine Santacroce donne pourvoir à Evelyne Juignet

N° 2_CCAS_2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION EDF

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Maire, Président à signer la convention de partenariat entre EDF et le CCAS de Jouques.

Cette convention s'inscrit dans une démarche de lutte contre la précarité énergétique. Elle répond au cadre législatif sur la Règlementation Générale de la Protection des Données (RGPD). Chacune des parties garantit à l'autre partie le respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel.

Elle offre deux canaux de contact pour respecter la RGPD : Portail d'Accès aux Services Solidarité EDF (Pass EDF) et l'accès téléphonique Pôle Solidarité d'EDF (strictement réservé aux travailleurs sociaux).

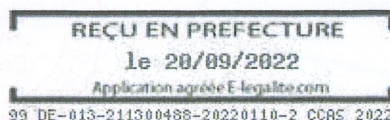
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S., ouï l'exposé ci-avant,

AUTORISE à l'unanimité Eric GARCIN, le Maire de la Commune, et Président du CCAS à signer la Convention de partenariat avec EDF.

Et que la présente délibération, certifiée conforme sera publiée et rendue exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture,

et an susdits, Fait et délibéré en séance les jour, mois,

Extrait certifié conforme



99_DE-013-211300488-20220110-2_CCAS_2022

003-2022



Jouques, le 11 janvier 2022
Le Maire, Président
Eric GARCIN



REÇU EN PREFECTURE

le 20/09/2022

Application agréée E-legalite.com